



En cas d'absence à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de la Fédération France-Québec / francophonie le 10 mai 2024 à LAVAL, un adhérent peut donner pouvoir à un autre membre de la FFQ-F. Celui-ci ne peut recevoir plus de **trois pouvoirs**.

DELEGATION DE POUVOIR AGO 2024

Je soussigné(e)

Nom(mandant)

Prénom

Adresse

.....

Nom de la Régionale

N'ayant pas la possibilité d'assister à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 10 mai 2024 à LAVAL, donne pouvoir pour les différents votes à :

Nom(mandataire).....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Nom de la Régionale

Date:

Signature du mandant:

DELEGATION DE POUVOIR AGO 2024

Je soussigné(e),

Nom (mandant)

.....

Prénom

Adresse

.....

Nom de la Régionale

N'ayant pas la possibilité d'assister à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 10 mai 2024 à LAVAL, donne pouvoir pour les différents votes à :

Nom(mandataire).....

Prénom

Adresse

.....

Nom de la Régionale.....

Date:

Signature du mandant :

Cette procuration est à remettre par le mandataire lors de l'AG au lieu indiqué pour la remise des bulletins de vote

Cette procuration est à remettre par le mandataire lors de l'AG au lieu indiqué pour la remise des bulletins de vote